



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Landes

Division des personnels (DIPER)

Mont de Marsan, le 24 novembre 2020

Chef de division : Philippe Castets
Affaire suivie par : Sandra Guagliardi
Tél : 05 58 05 66 65
Mél : permutation-diper40@ac-bordeaux.fr

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale des Landes

5, avenue Antoine Dufau
BP 389
40 012 Mont de Marsan cedex

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

s/c Mesdames les Inspectrices
et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré public – rentrée scolaire 2021
➤ **Outils mis à disposition sur le site internet du ministère**

Les opérations du mouvement interdépartemental des personnels enseignants du 1er degré pour la rentrée scolaire 2021 se déroulent depuis le mardi 17 novembre 2020.

De nouveaux outils sont mis à disposition des enseignants du premier degré dans le cadre des opérations de mobilité sur le site du ministère, à la page ci-après :

<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>

Cette page comporte **une vidéo animée expliquant le déroulement et les règles du mouvement interdépartemental** organisé au titre de 2021.

Un **nouveau service numérique "le comparateur de mobilité"** a été développé pour permettre à l'enseignant d'effectuer une simulation de son barème, et au regard de cette simulation identifier les départements envisageables avec ce barème au regard des résultats de l'an passé.

Vous avez également la possibilité d'accéder à « **un portail des territoires** » avec des informations pour accompagner votre arrivée dans le département (formation, action sociale ...) à l'adresse suivante :

<https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/>

La plateforme téléphonique ministérielle InfoMobilité est ouverte de 9h30 à 19h au **01 55 55 44 44 jusqu'au 8 décembre 2020**. A compter de cette date, vous pourrez contacter la cellule mouvement de la DIPER à la DSDEN des Landes, au 05 58 05 66 65.


Bruno BREVET

